

20 JUN 2007

N\Dossier : 07-0586

Je demande de faire réviser cette décision.

Pour ce qui est du délai d'un an, selon moi l'on devrait considérer la fin des procédures judiciaire le 15 mars 2007 comme le début du délai et je peux prouver que je ne l'ai pas su avant novembre 2006.

Pour ce qui est du changement de date du 5 au 6 juillet 2005, pendant le procès du 20 octobre 2005 je ne m'en suis pas aperçu et je ne savais pas que ça pouvait ce faire et je ne sais toujours pas pourquoi ça été fait, pour ce qui est du 5 mai 2006 je ne crois pas avoir vu ce document avant novembre 2006 et Me Petit ne m'en a jamais parler de changement de date. J'étais présent en cour supérieur le 18 septembre 2006 et jamais il n'en a parler, je vous envoi les notes sténographiques pour le prouver. En octobre 2006, après avoir décidé de continuer seul, sans avocats j'ai déposé au greffe un avis d'appel le 26 octobre 2006 ou je n'en parle pas parce que je ne le sais pas encore, je m'en suis aperçu après en novembre 2006, c'est pour ça que j'en parle dans la requête déposé en cour d'appel le 2 février 2007, mais le juge me fait comprendre qu'il n'y a pas de point de droit, alors je lui demande si le fait qu'une personne dit une chose et son contraire et que le juge base son jugement la dessus si ça c'est un point de droit, il me répond presque oui et de mettre ça sur papier et de présenter ça le mois suivant le 14 mars 2007 ce que j'ai fait et je vous envoi aussi cette requête.

Pour ce qui est de la requête de mars, je vous explique pourquoi je l'ai appeler comme ça. En février après être sortie de la cour Me Pierre Bienvenue avocat de Me Steve Magnan m'a abordé en me disant ne pas être mécanicien et qu'il ne connaissait rien en mécanique mais que moi ma requête je devais l'appeler : REQUETE DEMANDANT L'AUTORISATION DE FAIRE UNE NOUVELLE PREUVE et a plusieurs reprise a insisté pour que je sois très précis sur le contenu, ce qui m'as beaucoup fait recherché sur Internet sur les points de droit, parjure, témoignage contradictoire, c'est pour ça que j'ai décidé de présenter comme un temoignage contradictoire mais au début je voulais la presenter comme un parjure.

J'avais un ami avec moi lorsque Me Bienvenue m'a abordé en février et j'ai aussi tenté d'avoir les notes sténographiques de février et mars, mais au greffe on m'a dit qu'il n'y en avait pas. Parce qu'en mars lorsque la juge m'a parler du nom de ma requête je lui ai répondu que c'était à la suggestion de Me Bienvenue que je l'avais appelé comme ça.

Mais il a aussi ete prouver que ma mere n'était pas souvent chez-elle et que je ne l'ai pas appeler chez son copain alors je n'ai pas pu l'appeler plusieurs fois par jour presque a tous les jours du debut mai au debut juin pour faire des loyers en haut.

Lors du procès du 18 septembre 2006 en cour supérieur en page 28 et 29 des notes sténographiques Me Steve Magnan ment au juge en disant que c'est lui qui m'a posé une question cruciale au procès alors que c'est Me Savard qui m'a posé la question, page 104 des notes sténographiques du 20 octobre 2005.

Ce qu'il faut savoir :

- A l'automne 2002 Allen a offert à Kevin mon fils, de travailler avec lui sur la construction a Québec, nous demeurions alors a Ste-Julie sur la rive sud de Mtl. Ma mère alors âgée de 67 ans en avait assez des chambres et chambreurs, mes frères n'ayant pas le temps de s'en occuper, alors je leur ai offert de prendre la maison seul, nous avons alors décidé de séparer la maison selon l'évaluation du moment fin 2002, qui était de 100,000.00\$ réparti ainsi il restait 40,000 a payer sur la maison 60,000 restant je leur donnais 15,000\$ chacun, 15,000\$ a moi et le 15,000\$ restant pour rénover le haut de la maison et pour les payer je n'avais qu'a vendre le lot a coté de la maison. Alors en janvier 2003 nous sommes déménagés à Charny moi et mon fils et ainsi prendre possession de la maison et il a été aussi décidé d'attendre à l'année suivante pour faire les changements de papier, d'attendre que Kevin puisse être solvable a la banque et mettre la maison a son nom. Comme nous étions sur le point de transférer la maison au nom a Kevin en mai 2004, une occasion s'est présenté à moi l'occasion d'acheter une autre maison a St Jean Chrysostome, maison qu'il fallait rénover et revendre et ainsi payer mes frères et garder le terrain. Eux autres, ça ne les dérangeaient pas d'attendre, Kevin a alors acheté la maison nous l'avons rénové et mise en vente comme la vente retardait un peu en mai 2005, j'ai alors suggéré à Steve de faire tout de suite les deux loyers en haut de chez ma mère a Charny pour pouvoir les loyer pour juillet 2005 , Steve était d'accord il empruntait tout de suite et nous rénovions le haut de la maison a Charny et quand la maison allait être transféré au nom a Kevin le prêt sur la maison allait être 90,000\$ a la place de 40,000\$ pour eux ça ne changeaient rien, mais la semaine suivante après en avoir parler avec Wayne il me revient et ça ne marchais plus et en plus je n'avais plus d'affaire dans la maison a Charny ça faisait deux ans et demi que nous restions mon fils et moi dans un appart a 700.00\$ par mois qui avais grandement besoin de rénovation. C'est la raison pour laquelle on a décide mes frères et moi de faire évaluer la maison avant de reséparer la maison en part égale.

Pour ma part ma mère n'a jamais rien eu à voir la dedans, a part que c'est elle qui devait profiter de l'investissement faite dans cette maison en 1990 et qu'elle aurait du ne plus payer de loyer depuis environ 10 ans, je ne lui en ai parler qu'une fois au debut mai, je venais juste de parler avec Steve au téléphone et j'étais fâché et j'ai rencontré ma mère tout de suite après je lui en ai parler pendant une minute ou deux c'est tout, je l'ai regretter et ne lui en ai plus reparler.

Je peux repondre a tous les questions sur ce qui n'est pas clair.

Le 18 juin 2007



Robert Mitchell